



Solde tout compte négatif suite démission

Par **Cassiesaa**, le **29/06/2021** à **16:21**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car je rencontre un problème avec mon ancien employeur (optique lunetterie). Suite à une démission pour suivi de conjoint avec préavis effectué en partie pendant mon congés maternité (congés maternité se terminant le 8/05/2021 , fin de contrat après préavis le 13/05/2021) j'ai reçu de mon ancien employeur un solde tout compte négatif de 400euros.

Suite à ma surprise j'ai demandé un détail sans signer celui ci. Ils m'ont envoyé le détail qui cependant me laisse avec des questions. Il m'impute une somme de 2250 en « absence maternité » sachant qu'ils n'ont pas effectué la subrogation lors de mon congé maternité et que je n'ai absolument rien perçu de leur part.

J'aimerais donc savoir si je suis en droit de contester mon solde tout compte concernant ce point ? Sont-ils dans leurs droit ou est-ce bien une erreur de leur part ?

Par **P.M.**, le **29/06/2021** à **18:47**

Bonjour,

C'est difficile de vous répondre sans avoir les feuilles de paie sous les yeux...

Pour qu'il y ait une somme en négatif pendant le congé maternité, il faudrait que vous ayez été payée pendant cette période d'absence, sinon, il faudrait que l'employeur vous fournisse des explications complémentaires car le préavis non effectué ne peut faire l'objet d'une retenue...

Vous pourriez aussi faire examiner vos feuilles de paie par une personne compétente sachant que devrait apparaître aussi l'indemnité de congés payés...